

LA NEWSLETTER DU COMITE

N° 15 - Juillet 2018

EDITO : Le mois de Juillet est un mois propice à la détente. En effet, l'ensemble des Compétitions Sportives ont eu lieu (même s'il en reste encore) et les Associations se mettent en vacances jusqu'en Septembre. Ce mois cette Newsletter reflète les événements qui se déroulent en Juillet. Ils sont peu nombreux. Néanmoins nous vous invitons dès à présent à nous envoyer vos dates de Galas, Compétitions, Spectacles, Expositions, etc. ... pour le mois d'Août et surtout pour la reprise de Septembre. Bonnes Vacances aux Juilletistes.

SPORTIF

ANNONCE

LE GYM CLUB DE MONTALIEU

Recherche un / une Entraîneur
de Gymnastique Artistique Féminine
Pour la Saison 2018 / 2019



Diplômé BPJEPS ou Formation FSCF

11 heures par semaine

- Lundi : 17h15 à 19h15 (Poussines)
- Mardi : 18h45 à 20h45 (Aînées-Jeunesses)
- Jeudi : 18h30 à 20h30 (Pour Individuels)
- Vendredi : 17h05 à 19h05 (Poussines)
- Samedi : 13h00 à 16h00 (Aînées)

Pour tout renseignements contacter : Gilles KOCH
Au 06.11.64.35.16 ou Email : kochgi@wanadoo.fr

ANNONCE

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU DAUPHINE

Recherche un ou une Candidate
à la succession de Jocelyne.

A l'ordre, du jour du C.A du C.D.D
du Mardi 03 Juillet 2018

IMPORTANT

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 03 JUILLET à 19H30

Au siège du C.D.D. à
Bourgoin-Jallieu

Ce Conseil d'Administration est ouvert
à toutes les Associations Sportives et Culturelles



CULTUREL

JOËL MONTIGNY

Du Vendredi 06 au Lundi 09 Juillet
de 10h00 à 12h30
et de 14h00 à 19h00

« La Complicité du Silence »

(13^{ème} et Nouvel Album)

Eglise de Vermelle

Le portraitiste des comédiens et chanteurs
revient, là même où
Marc Perry l'avait lancé !

Depuis, Joël MONTIGNY,
a multiplié plus de 365
Expositions, en France et
à l'Etranger, illustré des
Affiches de spectacle et 60
livres, et vient de sortir
son nouvel ouvrage

« La Complicité du Silence » et signe donc
son 13^{ème} Album.



On se souvient de ses « Noces Barbares »
d'après QUEFFELEC,

« Couleurs pour l'Abbé Pierre »,
parrainé par Robert HOSSEIN,

« Duo pour une Expo »
avec Hugues AUFRAY,

« Fantasmagories de Fellini »
au Palais Royal, ou

« Mémoires d'Enfance » à la Mairie de Paris,
et participant à de nombreuses émissions
de radio ou télévision.

Organisé par l'Association pour la
Protection de l'Eglise de Vermelle

DIVERS



Accueil Collectif De Mineurs

**Du 09 Juillet au
03 Août 2018**

Bourgoin-Jallieu

Organisé par
la Fraternelle

Renseignements et
Inscriptions

04.74.93.39.59 ou fraternelle@fraternellebj.fr



DIVERS

Accueil Collectif De Mineurs

**Du 09 Juillet au
03 Août 2018**

Saint Marcellin

Sports pleine nature, Multi-activités

Organisé par La Jeanne d'Arc

Renseignements et
Inscriptions

04.76.64.06.03 ou jasm@wanadoo.fr



DIVERS

R.G.P.D.

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'UE qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'UE. Ce règlement invite les entreprises et autres collecteurs de données personnelles à plus de transparence sur le traitement de ces données.

La notion de données personnelles est à comprendre de façon très large. En effet, une donnée personnelle se définit comme **toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Cette personne peut être identifiée directement ou indirectement.**

La notion de traitement de données personnelles est également une notion très large. Cette notion se définit comme une opération ou un ensemble d'opérations, portant sur les données personnelles, quel que soit le procédé utilisé. Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papiers sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions. Un traitement de données doit avoir **un objectif, une finalité**, c'est-à-dire que l'on ne peut pas collecter et traiter des données personnelles simplement au cas où cela nous serait utile un jour.

Il faut donc déterminer qui est concerné par ce règlement européen ? Que faut-il faire pour se mettre en conformité ?

QUI EST CONCERNÉ PAR LE RGPD ?

Toutes les structures FSCF sont donc soumises au RGPD, que ce soit une association, un comité (départemental ou régional).

QUE FAUT-IL FAIRE POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ ?

Constituez un registre de vos traitements de données.

Ce document permet de recenser tous les fichiers et d'avoir une vision d'ensemble. Dans un premier temps il faut identifier les activités principales de votre association qui nécessitent la collecte et le traitement de données (licence, inscriptions compétitions, palmarès, etc.). Créez une fiche pour chaque activité recensée en précisant :

- L'objectif poursuivi
- Les catégories de données utilisées
- Qui a accès aux données
- La durée de conservation de ces données

Le registre est placé sous la responsabilité du président de l'association.

Cette première étape vous permettra d'avoir une vision d'ensemble sur vos traitements de données.

A chaque fois que vous collectez des données personnelles, le support utilisé (formulaire, questionnaire, etc.) doit comporter des mentions d'information.

Renseignements : <https://www.fscf.asso.fr>

